

Règlement Général du Festival Passion Romance

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et de déroulement du Festival Passion Romance.

Article 2 : Organisation

Le Festival est organisé par les membres du bureau de l'association Passion Romance.

Association Passion Romance

Domicilié à Clermont-Ferrand (63)

Passionromance63@gmail.com

Article 3 : Dates et Lieu

Le Festival se déroule du 22 au 23 novembre 2025 au Château de Gondole.

Article 4 : Programme

Le programme du Festival comprendra notamment :

- Des rencontres avec des auteurs et avec des maisons d'édition
- Des ventes de livres
- Des conférences
- Des stands autour de la lecture

Le programme du festival amplement détaillé sera communiqué ultérieurement via nos réseaux sociaux et sur notre site internet.

L'association se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes.

Une soirée entre auteurs sera organisée le vendredi 21 Novembre.

Article 5 : Participation

- **Auteurs** : Les auteurs souhaitant participer au Festival doivent soumettre leur candidature avant le 26 février en remplissant le formulaire d'inscription.
- **Éditeurs** : Les éditeurs intéressés par la présence d'un stand peuvent remplir le formulaire d'inscription avant le 26 février en remplissant le formulaire d'inscription.
 - ou contacter les organisateurs aux coordonnées indiquées ci-dessus.
- **Créateur** : Les créateurs souhaitant participer au Festival doivent soumettre leur candidature avant le 26 mars en remplissant le formulaire d'inscription.
- **Public** : La participation du public est libre et gratuite, sous réserve du respect du présent règlement.

Article 6 : Conditions de participation des auteurs

Les auteurs sélectionnés pour la première vague d'inscriptions seront informés par mail avant le 10 mars. Ceux figurant sur la liste complémentaire seront contactés à une date ultérieure. Ils s'engagent à :

- Assurer leur présence aux événements auxquels ils sont conviés.
- Disposer d'un stock suffisant de leurs ouvrages.
- Respecter les horaires et les consignes données par les organisatrices et les bénévoles présents sur place.
- Votre participation sera validée une fois le paiement total effectué, ainsi qu'un dossier d'inscription complet. L'association se permet de refuser un dossier d'inscription sans justification de leur part.
- Dans le cadre de ce premier festival organisé sur le thème de la romance, romantasy et dark romance nous vous demandons que 70 % de vos ouvrages en fassent partie.

Article 7 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels sur le lieu du Festival.

En tant qu'organisateur de l'événement, le festival n'est pas responsable de la vente de livres, que ce soit par la librairie ou par les auteurs.

Vous avez l'obligation de disposer d'une assurance responsabilité civile exposant ou professionnelle, qui vous couvre en cas de dommages causés à des tiers, ainsi que pour les dommages pouvant être causés à vos biens par des tiers dans le cadre de l'événement.

Vous devez être en capacité de nous la communiquer sur simple demande.

Passion Romance a souscrit une assurance pour les éventuelles dégradations liées à son activité.

Article 8 : Droit à l'image

Dans le cadre du Festival Passion Romance, des photographies et des vidéos peuvent être prises, ainsi que des enregistrements audio réalisés, pour des fins de promotion, de communication et de couverture médiatique.

1. Consentement préalable

En participant à l'événement, vous consentez, sauf opposition expresse, à ce que des images (photographies, vidéos, etc.) de vous soient capturées et utilisées à des fins de communication liées à l'événement. Ces images pourront être diffusées sur nos supports de communication (sites web, réseaux sociaux, brochures, affiches, etc.).

2. Droit d'opposition

Toute personne présente sur le site de l'événement a le droit de s'opposer à l'utilisation de son image. Si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée, merci de le signaler explicitement au moment de l'enregistrement ou à l'accueil de l'événement, ou par tout autre moyen de communication mis à disposition. Vous pourrez également demander à être retiré de toute image publiée à l'avenir.

3. Utilisation des images

Les images et vidéos prises durant l'événement pourront être utilisées à des fins de promotion de l'événement, de ses partenaires et de ses éditions futures. Elles pourront également être exploitées par tout moyen de diffusion existant ou à venir, et ce, dans le cadre légal.

4. Responsabilité

L'organisateur de l'événement mettra tout en œuvre pour respecter les droits des participants en matière d'image. Cependant, il ne saurait être tenu responsable des captures d'images effectuées par des tiers, telles que des participants ou des médias externes.

5. Protection de la vie privée

L'organisateur s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée et à veiller à ce que les images respectent la dignité et la confidentialité des personnes présentes.

Article 9 : Modification

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure ou pour toute autre raison légitime.

En cas d'annulation à l'initiative de Passion Romance, l'exposant se verra rembourser la totalité de son paiement. En cas de report, il pourra être convenu au cas par cas d'un remboursement potentiel.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs soirées du festival, les festivaliers se verront rembourser leurs billets ou ceux-ci seront reportés sur la prochaine édition. Pour toute demande de remboursement, le festivalier devra entrer en contact avec l'organisation du Festival dans la limite de 1 mois suivant l'annulation.

Dans le cas d'une annulation due à un cas de force majeure ou de décisions gouvernementales indépendantes de sa volonté, Passion Romance procèdera au remboursement des exposants ayant déjà payé leur place après déduction des frais engagés dans le cadre de son organisation. La somme restante sera donc répartie entre les exposants à dédommager.

Les goodies pré-commandés pourront être récupérés en main propre lors de manifestations ultérieures. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, ils seront envoyés, mais les frais de port resteront à votre charge.

En cas d'annulation de l'exposante, aucun remboursement total ne sera effectué. Néanmoins, un remboursement à hauteur de 50% du tarif du stand sera effectué si l'annulation survient avant le 10 juin 2025 à minuit. Un remboursement à hauteur de 30% du tarif du stand sera effectué si l'annulation survient avant le 10 août 2025 à minuit.

Aucun remboursement ne sera effectué sur les options.

Pour les demandes d'annulation merci de s'adresser au mail suivant : passionromance63@gmail.com.

Article 10 : Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Article 11 : Code pénal

La direction du Festival se réserve le droit de refuser l'accès au Festival à toute personne en état d'ébriété évident ou sous l'emprise de stupéfiants. Le tabagisme est uniquement autorisé dans les espaces réservés aux fumeurs. Il est demandé aux personnes concernées d'utiliser les cendriers et les poubelles mises à leur disposition. Il est formellement interdit de faire usage de stupéfiants à l'intérieur ou aux abords du périmètre du Festival, sous peine d'expulsion définitive.

Article 12 : Neutralité

Il est interdit de mettre en place des actions d'ordre religieux, politiques ou idéologiques. Tous documents, tracts, badges, symboles ostentatoires ou banderoles à caractère politique, religieux, syndical ou raciste sont formellement interdits.

Article 13 : Sécurité

Pour des raisons de sécurité, l'accès au Festival est interdit à tout objet à roulettes, tels que valises, caisses, chariots ou caddies. Cette restriction ne concerne que les visiteurs. En revanche, les exposants peuvent apporter ces objets, mais ils devront être rangés dès l'ouverture au public et ne devront pas obstruer les allées. Un vestiaire sera mis à votre disposition à l'entrée du Festival pour le dépôt de vos sacs.

Article 14 : Objets trouvés

Tout objet trouvé sera remis au stand d'accueil du festival. Les objets non récupérés à la fin du Festival seront transmis au service municipal des objets trouvés de la ville de Le Cendre (joignable au 04 73 77 51 00).

En cas de vol d'effet personnel lors de la manifestation, le Festival ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

Article 15 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa publication.

En s'inscrivant au Festival Passion Romance 2025, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, à l'accepter expressément et sans réserve.

20/01/2025